Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° Spécial **3 mai 2017**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE du 3 mai 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE/BR n° 2017-102	25.04.2017	Arrêté modificatif portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création d'un cinéma dans le cadre de l'opération « Issy Cœur de Ville » à Issy-les-Moulineaux.	3
DRE/BR n° 2017-103	25.04.2017	Arrêté modificatif portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé » dans le cadre du projet « Ile Seguin ».	5

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté modificatif **DRE/BR/N°2017/102 du 25/04/2017** portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création d'un cinéma dans le cadre de l'opération « Issy Cœur de Ville » à Issy-les-Moulineaux.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du cinéma et de l'image animée ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU l'arrêté DRE/BR n°2015-116 du 29 mai 2015 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Hauts-de-Seine ;

VU la demande relative à la création d'un cinéma dans le cadre de l'opération « Issy Cœur de Ville » à Issy-les-Moulineaux (92), enregistrée sous le numéro 92.17.01.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique appelée à statuer sur la demande susvisée est constituée comme suit :

Le Maire de la commune d'implantation du projet :

- M. André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux ou son représentant

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation :

- M. Pierre-Christophe BAGUET, président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation :

- M. Herve MARSEILLE, Maire de Meudon ou son représentant

Le Président du Conseil départemental:

- M. Patrick DEVEDJIAN, ou son représentant

Un adjoint au maire de la commune d'implantation :

- M. Paul SUBRINI, adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux, ou son représentant

- Trois personnalités qualifiées:

En matière d'aménagement cinématographique :

• Un expert désigné par le Président du Centre National du Cinéma et de l'image animée parmi les personnalités suivantes :

- M. Alain AUCLAIRE
- Mme Nicole DELAUNAY
- M. François LAFAYE
- M. Christian LANDAIS
- M. Gérard MESGUICH
- Mme Valérie LEPINE-KARNIK

En matière de développement durable et d'aménagement du territoire ::

• Deux personnalités qualifiées:

Titulaire : Monsieur Jean-Sébastien SOULÉ
Suppléant : Monsieur Vincent LELIEVRE
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Titulaire : Madame Marie-Christine DURIEZ, architecte conseiller
Suppléant : Madame Sophie THOLLOT, architecte conseiller

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Les Représentants du département de Paris, qui fait partie de la zone d'influence cinématographique du projet :

-

- Monsieur Philippe GOUJON, maire du 15ème arrondissement ou son représentant.
- Monsieur Maurice LAURENT, collège aménagement du territoire.

ARTICLE 2: Ce présent arrêté sera notifié aux membres de la Commission et publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 25/04/2017 **Pour le Préfet,**
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

Arrêté modificatif **DRE/BR/N°2017/103 du 25/04/2017** portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé » dans le cadre du projet « Ile Seguin ».

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du cinéma et de l'image animée ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU l'arrêté DRE/BR n°2015-116 du 29 mai 2015 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Hauts-de-Seine ;

VU la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique, reçue dans mes services le 6 avril 2017, relative à une création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé » dans le cadre du projet « Ile Seguin », enregistrée sous le numéro 92.17.02 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique appelée à statuer sur la demande susvisée est constituée comme suit :

Le Maire de la commune d'implantation du projet :

- M.Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-billancourt

Le conseiller départemental du canton d'implantation :

- Madame Marie-Laure GODIN ou Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE

Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation :

- M. André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux ou son représentant

Le Président du Conseil départemental:

- M. Patrick DEVEDJIAN, ou son représentant

Un adjoint au maire de la commune d'implantation :

- M. Gauthier MOUGIN, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt, ou son représentant

- Trois personnalités qualifiées:

En matière d'aménagement cinématographique :

• Un expert désigné par le Président du Centre National du Cinéma et de l'image animée parmi les personnalités suivantes :

- M. Alain AUCLAIRE
- Mme Nicole DELAUNAY
- M. François LAFAYE
- M. Christian LANDAIS
- M. Gérard MESGUICH
- Mme Valérie LEPINE-KARNIK

En matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

• Deux personnalités qualifiées:

Titulaire : Monsieur Jean-Sébastien SOULÉ
Suppléant : Monsieur Vincent LELIEVRE
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Titulaire : Madame Marie-Christine DURIEZ, architecte conseiller
Suppléant : Madame Sophie THOLLOT, architecte conseiller

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Les Représentants du département des Yvelines, qui fait partie de la zone d'influence cinématographique du projet :

-

- Monsieur François DE MAZIERES, maire de Versailles ou son représentant
- Monsieur Michel MOUY, collège aménagement du territoire

ARTICLE 2: Ce présent arrêté sera notifié aux membres de la Commission et publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 25/04/2017 **Le Préfet,**

Le Secrétaire Général
Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/